



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 120500

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les leçons à tirer du drame de Bourges (Cher), qui a vu le meurtre d'une jeune policière avec un coup de sabre japonais. En effet, les informations qui ont été diffusées par les médias semblent montrer que l'auteur de ce dramatique événement était un enseignant quelque peu déséquilibré. Cet enseignant avait semble-t-il une attitude quelque peu déséquilibrée qui étonnait et choquait ses élèves. Cette information a étonné l'opinion, quant à son maintien dans sa fonction d'enseignant qui aurait été prolongée au-delà du raisonnable. Cette présence d'un enseignant dépressif pose un réel problème de compréhension auprès des communautés éducatives de cette région et du pays. Dès lors, une explication auprès des interlocuteurs de l'école (parents d'élèves, enseignants, collégiens et lycéens, chefs d'établissements) serait nécessaire afin d'expliquer la procédure de mise en repos forcé d'un tel professeur, pour éviter de tels coups de folie, etc. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier et sur cette procédure, ainsi que sur les moyens de la renforcer.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120500

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11246

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)